

Comment parrainer un candidat ?

Pour se présenter aux primaires, les candidats doivent être parrainés par 10 élus (Conseillers de Paris, Conseillers d'Arrondissement, Parlementaires, membres du Parlement Européen élus à Paris et Conseillers régionaux parisiens d'Ile-de-France) répartis dans 3 arrondissements **et** 300 électeurs, inscrits sur les listes électorales parisiennes au 31 décembre 2012 et répartis dans 5 arrondissements.

- **Vous ne pouvez parrainer qu'un seul candidat.** En cas de parrainages multiples, seul le plus récent fera foi.
- Les parrainages sont recueillis entre le lundi 18 mars à midi et le mardi 9 avril à midi
- Les déclarations de parrainage ne feront pas l'objet de publication.

Chaque parrainage doit impérativement être accompagné d'une photocopie recto verso d'une pièce d'identité ou de la carte d'électeur du parrain.

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Mandat (si élu parisien):

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Apporte mon parrainage à :

JEAN-FRANÇOIS MOREAU

Paris, le / /2013 Signature :

J'accepte de recevoir des informations du candidat que j'ai parrainé pendant la campagne des primaires.

**Bulletin à renvoyer à l'adresse indiquée par le candidat de votre choix : JEAN-FRANÇOIS MOREAU
9 SQUARE DELAMBRE – 75014 PARIS**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant à l'adresse électronique suivante : contact@primaireparis.fr